

PARLONS VILLE, PARLONS VIE RÉUNION DE QUARTIER POSTE MAIRIE

- Compte-rendu de la réunion publique du mercredi 16 mars 2022

Présents lors de la réunion

- Emmanuel Sallaberry, Maire de Talence ;
- Anne Kramata, Commissaire de police, adjointe au chef de la Division Ouest ;
- Mathieu Joyon, adjoint au Maire en charge de la sécurité publique et de la protection de l'espace urbain ;
- Guillaume Hanotin, conseiller municipal délégué au patrimoine, à l'habitat et à l'urbanisme, ainsi qu'aux commerces et aux marchés, conseiller de secteur ;
- Patrick Duart, adjoint au Maire en charge de l'éducation, du périscolaire et des centres de loisirs ;
- Alain Cazabonne, Sénateur.

Les services municipaux également présents : *Voirie, Stationnement et Allo Talence.*

Préambule

M. le Maire rappelle l'existence de huit secteurs et quatre conseils communaux ayant pour vocation d'assurer la plus grande proximité, notamment via les élus de secteur. M. le Maire présente les personnes présentes à la tribune et notamment Mathieu Joyon, adjoint de quartier et président du Conseil communal II, ainsi que Guillaume Hanotin, l' élu de proximité du secteur 3, correspondant au quartier Poste-Mairie. Il salue également la présence de Patrick Duart, adjoint en charge de l'éducation et d'Alain Cazabonne, Sénateur.

M. le Maire indique qu'une trentaine de riverains a envoyé un questionnaire dans le cadre de la préparation de cette réunion publique. Pas moins de 100 observations et autres requêtes ont ainsi été formulées par les habitants.

Il précise qu'à l'issue de la réunion, un compte-rendu sous format 4 pages sera remis dans les boîtes aux lettres de chaque habitant du quartier et qu'un compte-rendu plus exhaustif sera également mis en ligne sur le site de la ville.

Guillaume Hanotin se présente et précise son rôle d'interlocuteur privilégié auprès des habitants du quartier pour toutes les questions liées au quotidien, traitées dans le cadre de permanences mensuelles.

Mathieu Joyon rappelle le rôle du conseil communal en tant que président et décline les principaux sujets abordés lors des réunions publiques, avec notamment la voirie et la circulation dans les quartiers. Il précise enfin que l'organe de participation citoyenne est doté d'un budget annuel de 30 000 € pour différents projets à l'échelle des quartiers.

M. le Maire présente en suivant le déroulé de cette rencontre dont le format évolue par rapport aux précédentes éditions : une rencontre de proximité, en abordant tout à la fois les questions du quotidien et les projets municipaux à l'échelle du quartier et de la Ville.

Il met l'accent sur la plateforme de signalement Allo Talence pour tous les problèmes liés au quotidien. Un service municipal disponible aux horaires de l'hôtel de Ville et accessible depuis l'application mobile « *Talence et Moi* », par téléphone au 05 56 84 34 84 ou par mail à allo@talence.fr.

Cette année, le service Allo Talence a recensé 437 signalements sur le quartier de Plume la Poule, pour 95 % de dossiers clôturés.

I. Tranquillité et sécurité publique

M. le Maire introduit ce point en indiquant que la sécurité et la tranquillité sont des sujets de préoccupation pour Talence, au même titre que pour l'ensemble des villes de la métropole.

Il précise que, si la sécurité demeure une compétence régaliennne exercée par l'Etat à travers ses forces de police, gendarmerie, douane et justice, la Ville intervient elle aussi car seule une action coordonnée de l'ensemble des acteurs permet de lutter efficacement contre la délinquance. De même, il rappelle l'importance des remontées de la part de la population, par l'intermédiaire de dépôts de plaintes ou des mains courantes. Ces remontées permettent d'objectiver par des faits le sentiment d'insécurité et d'adapter en conséquence la politique de lutte contre la délinquance.

M. le Maire remercie la commissaire de Police, Anne Kramata, de sa présence ce soir et lui laisse la parole.

La Commissaire, adjointe au chef de la division Ouest de la Direction départementale de sécurité publique (DDSP) depuis janvier 2021, présente la nouvelle organisation de la police dans la zone. Talence est désormais rattachée à la Division Ouest, qui rassemble cinq autres villes. Cette réforme engagée en janvier 2021 permet à la division de bénéficier de ses propres équipes de Brigade anticriminalité (BAC), d'une unité de lutte contre les violences intrafamiliales et d'une équipe de lutte contre les produits stupéfiants, installée à Talence. En septembre, cette réforme s'est traduite par l'arrivée d'effectifs supplémentaires en même temps que la mise en place d'un nouveau cycle horaire permettant de doubler le nombre de police secours sur la division au quotidien. Elle présente enfin le rôle du nouveau délégué à la cohésion police-population, M. Rousse, réserviste de la Police Nationale, qui assurera des permanences auprès des riverains à compter du 6 avril pour toutes les questions liées à la sécurité.

La commissaire dénombre près de 1450 interventions sur la commune en 2021. Elle note cependant une baisse de la délinquance liée à l'intégrité physique, ainsi qu'une baisse de 12% des atteintes aux biens, notamment des vols par effraction. Cette tendance est similaire sur le quartier Poste-Mairie.

La Commissaire conclut en soulignant l'excellente qualité des échanges entre la police nationale, la police municipale et les services municipaux. Les actions sont complémentaires et permettent de lutter efficacement contre la délinquance.

M. le Maire décline quant à lui les chiffres de la Police municipale avec 547 interventions dans le quartier en 2021, mais aussi 146 verbalisations, 26 véhicules mis en fourrière et une trentaine de maisons surveillées dans le cadre de l'opération Tranquillité Vacances.

M. le Maire informe par ailleurs qu'un million d'euros sera investi par la Ville chaque année, pour atteindre les objectifs du plan Prévention et Sécurité sur la durée de la mandature. Il assure le soutien de la Ville au concours de l'ordre public sur le territoire, grâce à un effort conséquent sur la prévention dans les quartiers et une meilleure coordination de tous les acteurs de la sécurité sur le terrain.

M. Joyon présente le volet Prévention du Plan Prévention et Sécurité 2020-2026 avec notamment l'accroissement et la diversification des actions de prévention et de médiation sur le territoire :

- En recrutant des médiateurs supplémentaires ;
- En augmentant les actions de prévention avec les associations ;
- En mettant en œuvre un rappel à l'ordre et en accueillant des travaux d'intérêt général.

M. le Maire poursuit en détaillant le volet sécurité de ce plan adopté en conseil municipal en juillet dernier et qui prévoit entre autres :

- D'étendre le réseau de vidéoprotection ;
- De renforcer la police municipale :
 - En doublant les effectifs ;
 - En assurant des patrouilles 7j/7 jusqu'à 1h du matin à l'issue du mandat.

M. le Maire rappelle que la police municipale est une police de proximité. Sa présence plus régulière contribuera à sécuriser le territoire, en lien avec les Agents de Surveillance de la Voie publique (ASVP). Elle focalisera enfin son action sur la tranquillité publique, notamment les troubles de voisinage (tapages).

Il indique qu'une trentaine de caméras supplémentaires sera implantée dans tous les quartiers, notamment aux carrefours stratégiques ainsi qu'aux entrées et sorties de rue, en collaboration avec les services de police. Le nombre de caméras va donc être quasiment quintuplé, en plus de l'acquisition de caméras mobiles. Ces équipements sont tout d'abord dissuasifs pour les éventuels contrevenants mais ils sont également et surtout des moyens efficaces pour la résolution des enquêtes menées par la police judiciaire. Les images ne pourront être consultées que sur réquisition d'un officier de police judiciaire pour la résolution des enquêtes.

Il insiste sur l'importance d'une étroite collaboration entre tous les acteurs de police sur le territoire, avec des efforts consentis à chaque niveau. C'est pourquoi la municipalité va doubler le nombre de policiers municipaux d'ici 2026, en commençant par quatre nouveaux recrutements cette année. Le Maire affirme également une tolérance zéro accordée pour les dépôts sauvages, avec une verbalisation systématique dès lors que les contrevenants sont identifiés.

Questions / Réponses

Question des dégradations ponctuelles de véhicules stationnés sur le parking du rond-point du Haut Carré (vitres cassées) et quelques rassemblements de jeunes avec alcool.

M. le Maire affirme que ce que l'on appelle les vols à la roulotte sont en baisse en 2022 au vu des statistiques de la Police Nationale, mais ce phénomène reste un fléau touchant toutes les communes de la métropole. Ces problématiques sont difficiles à juguler car le mode opératoire est aléatoire. Face à la récurrence des signalements sur le parking mis à disposition de la Ville par l'école Notre Dame Sévigné, le secteur pourra éventuellement faire l'objet d'une couverture vidéo, car situé à proximité d'un giratoire stratégique et d'un axe de traversée de la ville (Pessac > centre-ville). Cependant la meilleure prévention reste de ne rien laisser de visible à l'intérieur de l'habitacle.

Question des nuisances sonores de la Rue Pierre Noailles engendrées par la vitesse excessive des automobilistes.

M. le Maire assure que la structuration de la voirie, avec une succession de ronds-points, est peu propice à la prise de vitesse. Néanmoins une demande d'implantation de radar pédagogique peut être faite en se rapprochant du conseil communal.

Question du non-respect du code de la route par les usagers (sens interdit de la rue Julliac / Vitesse excessive et non-respect du cédez le passage rue du Marechal de Lattre de Tassigny et rue Jules Valles)

Les services présents prennent note du signalement afin que des contrôles routiers puissent être réalisés à terme par la Police municipale.

Question des effectifs dispersés et quasi inexistantes du commissariat de Police Nationale.

Mme la Commissaire assure que les effectifs ont été augmentés mais qu'il faut bien distinguer les compétences de chacun. Le commissariat de Talence centralise en effet l'activité judiciaire de la division Ouest, donc uniquement des Officiers de police judiciaire. Des travaux ont été réalisés pour améliorer la prise en compte des plaintes, une troisième geôle de garde à vue a également été construite. Une équipe judiciaire est chargée de traiter les violences conjugales et intra-familiales. Pour information, le commissariat est ouvert au public du lundi au vendredi, de 8h à 12h et de 14h à 18h et les dépôts de plainte peuvent se faire depuis le site : pre-plainte-en-ligne.gouv.fr. Concernant les effectifs en tenue, une nouvelle chaîne de commandement assure l'allocation et le déploiement efficace des policiers, avec plus de moyens : par exemple la division Ouest a maintenant sa propre Brigade anticriminalités et son propre groupe de lutte contre les stupéfiants.

Question des nuisances au niveau du supermarché de Roustaing.

M. le Maire confirme la configuration accidentogène du carrefour du fait de la pluralité des modes de mobilité et équipements structurants. Chaque matin et après-midi, deux agents chargés de la surveillance de la voie publique sont présents pour réguler les éventuels conflits d'usage et apaiser les tensions.

Question des nuisances sonores et de la densité du trafic à la sortie des élèves de l'école de Notre Dame Sévigné avec non-respect du code de la route des scooters et des vélos sur les trottoirs et les pistes cyclables. Il serait nécessaire d'implanter un panneau 30km/h rue Pierre Noailles.

M. le Maire précise que des aménagements de voirie ont déjà été réalisés pour protéger le cheminement piéton et la voie cyclable du stationnement gênant des véhicules. Il est impossible de

tenir des points fixes chaque jour d'école mais une présence ponctuelle dissuasive des agents de surveillance de la voie publique peut être organisée.

Question des trottoirs encombrés par de nombreux véhicules autour des Arpèges le samedi, ainsi qu'aux heures de sortie de l'école rue du Haut Carré, une circulation rendue difficile pour les PMR.

M. le Maire rappelle que le stationnement gênant constitue une infraction au code de la route passible d'une amende de 4ème classe de 135 €. Il est donc nécessaire de se rapprocher de la Police municipale, joignable au 05 56 84 78 22, pour signaler ces infractions afin que les services municipaux s'organisent pour mener des campagnes de sensibilisation sur le terrain dans un premier temps, avant de passer à la verbalisation.

Question de l'installation de nouvelles caméras de surveillance et du manque de contrôles de vitesse à Talence.

M. le Maire assure que le projet fort du mandat réside dans l'extension de la vidéoprotection pour couvrir les secteurs d'occurrence délictuelles et les axes stratégiques dans une logique de complémentarité avec les moyens humains et pour aider la résolution des enquêtes judiciaires. La première phase d'extension est en cours, un dépôt a été effectué auprès de la Préfecture concernant la demande d'autorisation des périmètres vidéoprotégés (qui restent dérogatoires et doivent répondre à des principes de proportionnalité et de discontinuité territoriale). L'implantation se fait en lien avec la cellule de prévention situationnelle de la Direction départementale de la sécurité publique pour une analyse fine des besoins. La phase technique est la plus sensible avec l'acheminement de la fibre et l'alimentation en courant continu. Une recherche d'alternatives est nécessaire pour éviter des coûts d'ingénierie trop importants tout en garantissant un projet ambitieux et équilibré.

Question de la dégradation de la sécurité au fil du temps à Talence ? Exemple d'une agression d'une personne de 86 ans devant son domicile et nécessité de plus de prévention.

M. le Maire dresse un constat unanimement partagé par toutes les villes urbaines de la métropole, en particulier celles qui sont limitrophes de Bordeaux. On constate une hausse des incivilités et parfois du niveau de violence avec par exemple des tentatives de vols à l'arraché ainsi que des cambriolages en plein jour. Les modes opératoires aléatoires sont autant de contraintes pour les services de police et surtout pour le traitement pénal. Dans ce contexte, des partenariats Ville - Etat sont instaurés pour assurer une co-production de sécurité.

La réforme de la Direction départementale de sécurité publique, qui s'est traduite par une nouvelle organisation horaire et le renfort d'effectifs supplémentaires, a permis d'augmenter la capacité de déploiement de la Police nationale sur la voie publique.

Question de la dangerosité des modes de déplacement doux (vélos et trottinettes) sur les voies du tramway.

Grâce au concours de Keolis, des actions de contrôles communs avec les polices nationales, municipales et Keolis sont programmées chaque mois sur le réseau talençais, ainsi que des contrôles hebdomadaires pour éviter la circulation cycliste sur les voies de tram et le franchissement des feux de signalisation, notamment aux carrefours accidentogènes (Roustaing / Gambetta).

Un riverain interpelle M. le Maire sur les **chiens sans laisse dans les parcs publics**, qui constituent un danger pour les autres usagers. Il dénonce l'inaction de la municipalité et de la police municipale. M. le Maire rappelle son rôle, au titre de ses pouvoirs de police, pour obliger les détenteurs de chiens de 1ère et 2ème catégorie à déclarer leurs animaux. Concernant la réglementation des parcs et jardins,

les chiens doivent être tenus en laisse et un nouvel affichage plus visible sera prochainement installé sur chaque accès.

Une habitante s'adresse à la commissaire de police et **déplore le comportement inapproprié de certains agents du commissariat, qui investissent parfois les riverains, et qui roulent à vive allure.** Madame Kramata assure que les délais très courts (parfois une heure seulement) des procédures judiciaires imposent aux agents d'agir rapidement.

M. le sénateur, Alain Cazabonne, interroge Madame la Commissaire sur le phénomène des Mineurs Non Accompagnés. Madame Kramata admet la présence de cette délinquance juvénile sur le territoire métropolitain depuis plus de 5 ans et signale qu'une brigade dédiée à cette population spécifique a été créée à la DDSP de la Gironde.

II. Voirie, stationnement et mobilités

M. le Maire tient à excuser Monsieur Jestin, adjoint au Maire en charge de la voirie notamment, qui n'a pu être présent ce soir pour la réunion publique. Il signale par ailleurs la présence de Monsieur Leblay, responsable du service Voirie, pour prendre en compte notamment les signalements suite aux différents échanges durant la réunion.

M. le Maire précise que la gestion du domaine public routier relève de la compétence de la métropole et qu'en moyenne 100 000€ de crédits sont alloués chaque année à la Ville pour la réfection des trottoirs. Ce montant correspond environ à 1km de voirie, sur les 200km de linéaire de trottoirs que possède la commune de Talence. Les services techniques municipaux s'attachent donc au quotidien à veiller à la bonne programmation des opérations de voirie grâce à un travail de priorisation des interventions.

Questions / Réponses

Question de la praticabilité des aménagements cyclistes le long du cours de la Libération, notamment au niveau du carrefour Roul / Libération.

M. le Maire informe que les aménagements de signalisation verticale et les peintures au sol sont encore en cours de réalisation et seront terminés d'ici la fin du mois de mars.

Question des problèmes de congestion allée du septième art, notamment le matin aux heures d'école et le soir après 18h. Le parking du Haut Carré est plein et les voitures se garent tout le long de la rue du Haut Carré sur le trottoir.

M. le Maire assure qu'il y a un parking public juste en face où il reste beaucoup de places disponibles. Le parking du Haut Carré est gratuit et comme toutes les zones blanches situées en bordure des zones payantes et des axes de transport, celles-ci sont très prisées des usagers.

Pour l'école, la municipalité est en discussion avec l'établissement pour voir comment empêcher les voitures de rester là toute la journée comme c'est le cas aujourd'hui.

Question de la dangerosité de la rue Pierre Noailles pour la sortie des deux parkings, un ralentisseur au milieu de la rue serait nécessaire.

M. le Maire indique que des aménagements seront réalisés dans la rue lorsque les travaux dans le secteur seront terminés. Le problème des ralentisseurs, ce sont les nuisances sonores que ceux-ci engendrent pour les habitants situés à proximité mais les services vont tenter de trouver une solution.

Question de la nécessité d'augmenter les places de parking pour vélos afin de faciliter les déplacements courts.

M. le Maire assure que des arceaux sont en cours de déploiement sur toute la commune. Par ailleurs, l'implantation de 50 arceaux à vélos supplémentaires a été votée dans le cadre du Budget Participatif #3.

Question de la circulation dense du rond-point Crespy à la rue Dourout.

M. le Maire déplore que la rue Peydavant ne soit pas adaptée à la circulation. Pour les rues Dourout et Blaise Pascal, des propositions d'aménagements vont être proposées aux riverains rapidement.

Question des manœuvres dangereuses des usagers de la route qui contournent le ralentisseur situé rue Roustaing. Serait-il possible de déplacer ce ralentisseur cinq mètres avant le carrefour pour assurer la sécurité à ce carrefour.

M. le Maire assure que le ralentisseur a justement été placé en plein cœur de carrefour à la demande de riverains il y a plusieurs années. A ce jour nous n'avons pas identifié d'accident et le placer avant reprovoquerait des phénomènes d'accélération qui rendraient la situation plus dangereuse qu'actuellement.

Question du stationnement sauvage dans l'impasse du Clos du Haut Carré ainsi que sur le trottoir au début de la Rue, qui empêche le passage des poussettes.

M. le Maire insiste avant tout sur le fait que le domaine public est ouvert à tous, un stationnement en situation régulière n'est donc pas un stationnement sauvage. En revanche sur les trottoirs, il devient effectivement sauvage. On ne pourra pas implanter des potelets partout et sur tous les trottoirs. Il y a des questions de coût, d'esthétique et surtout de norme. La Ville va relancer un plan potelet par l'intermédiaire des conseils communaux dans les semaines à venir, il faudra regarder le secteur de plus près dans ce cadre.

De plus un courrier de la métropole, en date du 8 mars 2022, a été adressé aux riverains en leur intimant de ne pas se garer sur la place située au bout de l'impasse car il s'agit d'une aire de retournement pour les camions de collecte.

Question des difficultés de stationnement rue Marie Marthe pour les riverains en raison du stationnement des voitures appartenant aux usagers du commissariat ou aux policiers eux-mêmes.

M. le Maire affirme que les effectifs de police ont effectivement augmenté, ce qui est plutôt une bonne nouvelle en soi. La Ville a cependant sollicité le commissariat afin de bien vouloir demander à leur personnel de répartir un peu plus largement les véhicules de leurs agents.

Question des trottoirs de la rue Pierre Noailles qui présentent des ornières par endroits.

M. le Maire informe que les services vont contrôler l'état de ce trottoir.

Question de la possibilité de remettre à double sens la rue Lamartine entre la rue de Suzon et la rue Ambroise Paré afin de soulager le trafic rue Dourout.

M. le Maire rappelle qu'une consultation a eu lieu et a validé l'aménagement existant. Concernant la rue Dourout, des propositions d'aménagement sont en cours de réflexion et des consultations auprès des riverains directs auront lieu rapidement.

Question de l'état des trottoirs non adaptés aux personnes à mobilité réduite.

M. le Maire assure que pour les PMR, la municipalité alloue une enveloppe budgétaire tous les ans pour l'amélioration des cheminements. La Ville a terminé le Plan d'accessibilité de la voirie et de l'espace public et la municipalité est en train de recenser de nouvelles actions.

Question de la possibilité de stationner temporaire gratuitement pour les invités des résidents des zones payantes.

M. le Maire rappelle que la municipalité peut délivrer gratuitement des cartes de stationnement qui donnent la possibilité d'inviter des visiteurs 60 jours dans l'année.

Question de la nécessité d'instaurer le 30 km/h et un système de chicanes sur les voies rapides.

Il n'est pas toujours possible et pas toujours simple à installer ou à concerter. La Ville tente de progresser néanmoins vers cela au fur et à mesure.

Question sur l'extension des zones bleues.

M. le Maire rappelle que près de la moitié de la ville est désormais sous la réglementation des zones bleues et que la situation est désormais stabilisée, même si quelques poches de difficultés peuvent exister à certains endroits et moments de la journée.

Question du manque de fréquence du tram B les dimanches et en période de congé scolaire particulièrement.

M. le Maire indique que la cadence de passage des tramways sur le réseau dépend de Bordeaux Métropole et du concessionnaire Kéolis. Un nouveau concessionnaire va être désigné en 2023, ce qui améliorera peut-être les choses.

M. le Maire rajoute dans le cadre des mobilités que la réouverture de la gare Médoquine est enfin prévue dans le courant de l'année 2025. Cette décision historique sera accompagnée de la création d'un pôle multimodal et d'une ligne de transport en commun à haut niveau de service qui reliera le CHU Pellegrin à Thouars.

Un riverain de la rue Maurice Berteaux remercie la police municipale pour l'efficacité de l'opération Tranquillité Vacances. Il salue également les services techniques d'être rapidement intervenus pour un trou sur la chaussée. Il déplore néanmoins le comportement de certains usagers de la route qui ne respectent pas la signalisation routière. À cela, M. le Maire répond qu'il n'y a pas de dispositif parfait et en appelle à la responsabilité de chacun.

Un habitant interpelle M. le Maire sur la présence de voitures stationnées sur la pelouse à l'angle de la rue du Maréchal de Lattre de Tassigny et Chaban Delmas. M. le Maire annonce la mise en place d'un nouveau plan potelet à venir par les services municipaux.

Un riverain déplore le stationnement sauvage le long de la piste cyclable allée du septième art. M. le Maire assure que des aménagements ont été réalisés au cours de ces dernières années, mais il y a une obligation de laisser un accès pompier au niveau des deux résidences des Arpèges.

Un habitant interpelle la tribune sur la dangerosité de la rue Waldeck Rousseau avec les parents d'élèves qui déposent leurs enfants à Saint Genès. M. le Maire affirme que les services municipaux et l'école collaborent, avec le concours des patrouilles de police, pour réaliser un aménagement qui permettra de protéger au maximum la zone.

Un riverain demande qui doit payer la réfection du trottoir au droit de sa maison. M. le Maire répond que si c'est une volonté du propriétaire de créer une dépression charretière, le coût lui incombera, sinon en cas de réfection classique, c'est la métropole qui se charge des travaux.

Une habitante se plaint du bruit de recul des camions municipaux qui rentrent au dépôt le dimanche après avoir nettoyé le marché de Thouars. M. le Maire indique que le bip en question est un dispositif réglementaire obligatoire pour ce type de véhicules, par ailleurs nécessaire à la sécurité des agents.

Un riverain propose de déployer le dispositif de piste cyclable photo-luminescente de Thouars sur toute la Ville. M. le Maire répond que le coût de cette technique de peinture au sol est particulièrement important. Cependant de nouvelles techniques de marquage au sol sont réalisées par la métropole avec un effet certain sur la visibilité.

Enfin un habitant fait remonter des problèmes de circulation rapide dans la rue René Balloux et souhaite la mise en place de ralentisseurs. M. le Maire informe que chaque conseil communal possède des radars pédagogiques. Chaque habitant peut donc se rapprocher de son conseil communal de référence pour demander l'implantation d'un radar à l'endroit où il le souhaite. Concernant l'installation de coussins berlinois, cela semble difficile au vu des nuisances sonores que ce genre de dispositif engendre auprès des riverains proches.

III. Propreté

M. le Maire rappelle les dispositifs mis en œuvre par la Ville. Les bennes mobiles sont installées une fois par mois dans chaque quartier de la Ville. Pour le quartier Poste Mairie, correspondant au secteur 8, les bennes sont installées place de la Victoire 14-18. Le prochain passage ayant lieu le mercredi 13 avril (8h-19h).

La Ville met également à disposition gratuitement des habitants un service d'enlèvement des encombrants (sur rendez-vous) et des tags. Pour toutes les demandes du quotidien, l'interlocuteur privilégié reste Allo Talence, joignable au 05 56 84 34 84.

Les services de la Ville récupèrent entre 600 et 700 kilogrammes de déchets et d'encombrants chaque jour.

En 2021, le bilan de la Brigade anti-incivilités dans le quartier Poste Mairie est le suivant :

- 171 interventions pour dépôts sauvages dont 125 ramassages par les agents et 7 verbalisations ;
- 21 interventions pour des demandes d'élagage/taille de haies ;
- 8 interventions pour des problèmes de bacs poubelles (non rentrées/non triées/poubelles au sol) ;

- 1 signalement de tags à consonnance politique ou anti-police.

On peut également noter que la Brigade d'occupation du domaine public a contrôlé 234 chantiers, 47 d'entre eux se sont avérés sans autorisation et ont été régularisés pour un montant de 6 704 €.

Questions / Réponses

Question de la propreté des trottoirs dans le quartier.

M. le Maire rappelle que l'arrêté municipal de 2017 admet qu'il appartient aux propriétaires ou, le cas échéant aux locataires, d'assurer le nettoyage des caniveaux et trottoirs ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété. Une communication sur le magazine de la Ville du mois de mars a été faite en ce sens.

Un rythme post-covid par zone a été repris après quelques mois difficiles et un passage de la balayeuse est reprogrammé depuis début janvier dans l'ensemble des rues de la ville, toutes les 15 semaines. Un passage supplémentaire a été planifié le 15 mars. Le ramassage des poubelles Ville a lieu 2 fois par semaine.

Question de l'état général de l'allée du septième art et plus particulièrement les dépôts sauvages par les élèves du collège Notre dame Sévigné.

M. le Maire indique que le service Allo Talence reçoit régulièrement des plaintes à ce sujet, c'est pourquoi ce secteur fait l'objet d'une attention toute particulière des services, que ce soit pour les interventions des services de la voirie, de la Brigade anti-incivilités (prévention dépôts commerces et Ténéo) et de la Police municipale (nuisances skateurs ou rassemblements entre les Arpèges). Pour ce qui concerne l'espace public, de nombreuses poubelles sont déjà présentes dans la rue du 7ème art. Un passage de la balayeuse se fait tous les vendredis le long de l'allée du 7ème art.

L'allée qui sépare la résidence des Arpèges et qui relie la rue Pierre Noailles à la rue du septième Art est un espace privé, à la charge donc de la copropriété. Le syndic est par ailleurs régulièrement sollicité par les services municipaux dans le cadre de doléances émises par les riverains.

Question de la possibilité de rendre les poubelles de la Ville plus solides car nombre de sacs plastique se retrouvent sur l'espace public. De plus, des vélos sont attachés aux poteaux et restent là durant des mois, gênant d'ailleurs, l'accès à la poubelle.

M. le Maire explique que ce type de poubelles est normalisé en raison du plan Vigipirate actuel tandis que le ramassage de ces poubelles a lieu 2 fois par semaine. En ce qui concerne les vélos ventouses, il faut saisir la Police municipale directement ou via Allo Talence pour une intervention dans les meilleurs délais.

Question du manque d'action de la municipalité qui ne demanderait pas aux riverains de couper ou tailler les branches qui dépassent sur le domaine public.

M. le Maire revient sur les statistiques de la Brigade Anti-incivilités dans le quartier, qui intervient régulièrement pour ce cas de figure.

Question sur le manque de conteneur à verre dans le quartier.

M. le Maire assure que le quartier est déjà très bien équipé en borne à verre dans toutes les rues perpendiculaires au cours Gambetta, que ce soient les rues Blanqui, Roustaing ou Delord par exemple.

Un habitant interpelle M. le Maire au sujet des toilettes publiques situées à côté des halles, et qui sont bien souvent hors service ou impraticables. M. le Maire confirme que la gestion de cet équipement va être rétrocédée à Biltoki, société qui assure la gestion des halles commerciales. En effet, ces toilettes ont été conçues à la base pour servir de toilettes d'appoint et donc pour une utilisation raisonnée. Or, il s'avère qu'elles sont plus largement utilisées par le public, notamment les commerçants et les usagers des Halles, ce qui occasionne des pannes régulières.

IV. Environnement, Espaces verts, Développement durable

M. le Maire présente le dispositif Vert chez vous, qui constitue la pierre angulaire du plan de végétalisation sur la période 2020-2026. Trois grands axes pour parvenir aux objectifs fixés par la municipalité :

- Végétaliser les espaces pour recréer des couloirs écologiques pour la faune ;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville ;
- Apporter de la fraîcheur naturelle aux habitants, notamment lors des pics de chaleur.

Le document « Plan Vert chez vous » peut être téléchargé au lien suivant www.talence.fr/decouvrir-talence/environnement/vert-chez-vous/

M. le Maire précise que la 3ème fleur, obtenue récemment par la Ville, impose une démarche et une approche environnementale dans tous les champs de compétence de la collectivité, au-delà de la simple végétalisation des espaces publics. Il y a une véritable réflexion de la commune pour apporter de la biodiversité dès qu'il est possible, de manière cohérente. En parallèle, tous les passages piétons seront à terme protégés par une zone non-stationnable regroupant arceaux à vélos et espaces végétalisés. L'opération Trottoirs Vivants permet quant à elle d'apporter aussi de la végétation au plus près des habitations.

Question / Réponse

Question du souhait que la municipalité mette à disposition des particuliers une broyeuse de déchets verts afin de pouvoir les réutiliser.

M. le Maire informe qu'il y a une broyeuse disponible gratuitement à la bricothèque. Ce service gratuit, ouvert à tous les Talençais, est situé au 17 avenue Espeleta. La bricothèque permet d'emprunter gratuitement des outils neufs et de qualité : scie égoïne universelle, décapeur thermique, meuleuse et autres perceuses. Les permanences ont lieu les lundis, de 16h à 17h30, les jeudis, de 14h à 16h30 ainsi que les samedis, de 9h30 à 12h30.

Question de l'opportunité de végétaliser la jonction entre l'impasse et la rue Vizioz.

M. le Maire confirme la possibilité que ce projet aboutisse. Il faut néanmoins se rapprocher du conseil communal.

Question de l'implantation supplémentaire sur la commune d'arbres et de points d'eau.

M. le Maire affirme que la Ville recherche systématiquement la possibilité d'implanter des arbres mais il existe différentes contraintes liées à la taille des fosses ou encore aux réseaux souterrains et aériens. Concernant les points d'eau, la Ville a installé cinq fontaines à boire sur la commune suite à la décision du Conseil municipal des enfants.

Question de la création d'un froid urbain pour créer une climatisation collective.

M. le Maire assure que la création d'îlots de fraîcheur fait partie des projets de la municipalité en cours, en particulier sur les places publiques, comme celle de Alcalá de Henares.

Question de la conservation des vieux arbres.

M. le Maire garantit que les services municipaux ne procèdent jamais à l'abattage d'un arbre sans avoir mené en amont une expertise phytosanitaire, soit le cas échéant pour des raisons principalement d'ordre sécuritaire ou technique.

Question de la présence d'allées ravinées dangereuses dans le parc Peixotto et de point d'eau souvent inondés.

M. le Maire précise qu'une action est menée chaque année à l'égard des allées du parc. Des travaux de récupération d'eau sont également en prévision en 2022.

Question des risques d'inondation avec le dérèglement climatique.

Dans le récent document d'urbanisme, le pacte plume H2O, la gestion des eaux pluviales et des remontées de nappe sont intégrées.

Question de l'absence de clôture et de terrain de boules dans le parc Pineau.

M. le Maire assure que toutes les clôtures du parc Pineau ont été enlevées afin d'éviter le regroupement de chiens non tenus en laisse qui détérioraient tous les végétaux. Enfin, s'il y a un terrain de pétanque au parc Pineau, celui-ci va être revu dans le cadre du plan des espaces de pétanque sur la Ville, voté dans le cadre du budget participatif.

M. le Maire aborde également le sujet de préoccupation des moustiques-tigres. Si la démoustication est une compétence propre à la métropole, la municipalité n'est pas en reste avec la mise en place d'un plan d'actions de grande ampleur :

- Formation des agents de la Ville dès décembre 2020 pour la lutte contre le moustique tigre ;
- Sensibilisation des élus et des agents municipaux ;
- Mise en place d'un réseau de personnes relais avec les ambassadeurs ;
- Suppression des gîtes larvaires dans les espaces publics, bâtiments communaux et ERP ;
- Plan de communication ;
- Distribution de plus de 150 pièges à larves aux Talençais dans le cadre du Budget Participatif #3.

Enfin, pour toute demande de pièges ou d'accompagnement, M. le Maire invite les habitants à se rapprocher de la Maison de développement durable.

V. Divers

M. le Maire présente les projets et réalisations à l'échelle du quartier :

- Le grand Peixotto Margaut

Un véritable poumon vert devrait irriguer le cœur de Talence avec le projet de jonction des deux parcs publics Peixotto et Margaut. Ce projet repose sur une démarche partenariale et participative en plusieurs étapes avec la participation de professionnels, d'habitants et d'étudiants.

Dans sa volonté de poursuivre sa politique de protection et de valorisation des espaces verts, la Ville a décidé de poser les bases d'un projet ambitieux pour relier les parcs Peixotto et Margaut, deux espaces verts emblématiques de la ville. Baptisé « Grand Peixotto-Margaut », ce projet a pour ambition de créer un site d'exception, un espace de respiration et de détente. Il prévoit le réaménagement du parc Peixotto en un « jardin à la française », tel qu'il avait été conçu à l'origine au XVIIIème, avec l'aménagement d'espaces d'agrément, un jardin d'eau, des espaces ludiques ou encore un potager. Il intègre également un cheminement vert et doux entre les deux actuels parcs. L'objectif est d'en faire un lieu global de loisirs, de repos, d'échanges et de culture, avec une identité et des usages repensés.

➤ Le carrefour Roul Libération

Au carrefour le plus accidentogène de la ville avec de très nombreux embouteillages en raison des feux, a succédé une toute nouvelle entrée de ville apaisée pour tous les usages, végétalisée et rafraîchie l'été. En plus de fluidifier la circulation, ce nouveau giratoire permet d'assurer les continuités cyclables tout en sécurisant les cheminements piétons.

Dans le cadre du budget participatif, d'autres projets vont impacter le quartier avec :

- Aménagement de la place Alcalá, avec la création d'une oasis de fraîcheur et l'installation de 60 brumisateurs ;
- Création de parcours d'apprentissage du vélo dans le parc Peixotto ;
- Aménagement d'une cour oasis à Joliot Curie ;
- Aménagement extérieur de la médiathèque.

Question / Réponse

Question du projet en cours rue Lamartine.

M. le Maire rappelle que le terrain rue Lamartine appartient à l'Université, qu'un projet de cette dernière est en cours d'élaboration. Il sera présenté aux riverains, comme le Maire l'a demandé à l'Université, dans les prochains mois.

Question du devenir de la dalle où devait voir le jour un équipement culturel.

M. le Maire précise que si ce projet d'équipement culturel a été définitivement abandonné à cet endroit précis, aucun projet particulier n'est encore prévu à ce jour sur cet espace.

Question du futur projet du promoteur Vinci sur la parcelle vendue par l'école Notre-Dame Sévigné et sur la vision de la Ville en matière d'urbanisme.

M. le Maire informe que le projet de Vinci a été présenté en réunion publique. Cette vente de l'école Notre-Dame Sévigné au promoteur Vinci s'inscrit dans la volonté d'avoir les moyens de rénover différents sites, propriétés de la Fondation, dont celui de Talence. En effet, le site de Talence nécessite d'importantes rénovations, notamment thermiques. Il est précisé que ce projet a été mené en lien avec l'établissement. De son côté, la Ville a souhaité un programme le moins impactant et le moins

pénalisant possible pour les riverains. Plus précisément, le projet est prévu rue du Haut Carré Noailles à Talence, sur le terrain d'une superficie de 6 217 m².

Le projet consiste en la réalisation : d'une résidence sénior de 120 logements, d'une résidence de 27 logements dont 7 sociaux, d'une micro-crèche intergénérationnelle et d'un parc de stationnement de 130 places.

D'un point de vue du stationnement, la résidence sénior possèdera 40 places de parking en sous-sol, la résidence comportant les logements libres possèdera 38 places de parking en sous-sol. La micro-crèche possèdera quant à elle 4 places de parking en aérien, les 44 places en sous-sol seront pour les besoins du personnel du collège voisin. Le stationnement étant actuellement complexe sur le secteur, il est important que le projet dispose de suffisamment de places.

Une habitante interpelle M. le Maire sur cette vente et estime que la municipalité aurait dû protéger le lieu en question via les documents d'urbanisme. M. le Maire rappelle tout d'abord qu'il s'agit d'une vente de privé à privé, que la municipalité n'a pas été consultée dans le cadre de cette vente et qu'elle ne pouvait pas prévoir l'avènement d'un tel projet. D'autre part, les constructions prévues ne sont pas au maximum, que ce soit en termes de hauteur ou de densité, des possibilités fixées par le Plan local d'urbanisme (PLU).

M. le Maire assure qu'il ne peut pas s'opposer à une construction si celle-ci est conforme à la réglementation en vigueur. Il rappelle également que la Ville ne peut pas préempter le terrain, à la différence de la métropole. C'est pourquoi, M. le Maire a écrit au président de la métropole pour lui faire part des préoccupations des habitants à ce sujet.

Un riverain regrette que le drapeau européen ne flotte pas à côté du drapeau tricolore au droit de l'hôtel de Ville. M. le Maire indique qu'il a demandé l'installation de deux mâts supplémentaires à proximité de l'hôtel de Ville.

Pour conclure, M. le Maire revient sur un certain nombre de projets en cours ou à venir sur toute la commune et notamment :

- ✓ La réhabilitation du groupe scolaire Paul Lapie ;
- ✓ La livraison à venir de la Maison des nouvelles solidarités ;
- ✓ La rénovation du stade nautique Henri Deschamp ;
- ✓ L'aménagement d'un skatepark paysager ;
- ✓ Les travaux d'agrandissement et de modernisation du stade Pierre-Paul Bernard ;
- ✓ La réhabilitation des trois écoles sur le quartier de Thouars ;
- ✓ L'aménagement du Forum des Arts et de la culture et du château des Arts.